

Malakoff, le **30 MAI 2013**

Décision n° *15* /2013 portant délégation de signature

Le directeur général de l'établissement public d'insertion de la défense,  
Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18 ;  
Vu le décret du Président de la République en date du 17 octobre 2011 portant nomination du directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Philippe Leroy, secrétaire général, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes relevant de ses attributions et de celles de la direction des ressources humaines et des relations sociales.

**Art. 2.** - Délégation est donnée à M. Philippe Leroy, secrétaire général, à effet de signer, au nom du directeur général, en cas d'empêchement simultané de ce dernier et du directeur général adjoint, tous actes et décisions requis pour le fonctionnement de l'établissement.

**Art. 3** - La présente décision annule et remplace la décision n° 844/EPIDE/DG/SG/SAJMP du 18 octobre 2011. Elle sera publiée sur le site internet de l'établissement.

CHARLES de BATZ de TRENQUELLÉON

